

A.C.P.A.



La Lettre d'Athos



Bulletin d'information de l'Association Châlonnaise de Protection des Animaux

Imprimé ACPA – ne pas jeter sur la voie publique

Refuge «Charlotte Even» - BP N° 80269

51011 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX - Tél: 03 26 70 54 70

Site Internet: www.refuge-acpa.com e-mail: contact@refuge-acpa.fr

<https://www.facebook.com/refugeacpafagnieres/>

Le mot de la Présidente

J'ai le plaisir et la joie de vous informer que le refuge fêtera l'an prochain ses **50 ans**. C'est la raison pour laquelle nous avons préféré renoncer à organiser nos traditionnelles portes ouvertes d'automne pour pouvoir nous consacrer pleinement à l'évènement prévu pour **les 3 et 4 juin 2023**.

Nous aurons bien entendu l'occasion de vous en reparler d'ici là, que ce soit sur notre prochain bulletin, sur les réseaux sociaux, lors de collectes et bien sûr notre site.

50 ans! Ce sera l'occasion de vous réserver quelques surprises car nous avons vraiment à cœur de fêter ces 50 ans avec vous.

Vous... qui nous avez fait confiance durant toutes ces années, vous... qui nous avez accompagnés par votre générosité et vos dons, vous... qui nous êtes restés fidèles au fil du temps.

Bien entendu, à la veille de ses 50 ans, le refuge a plus que jamais besoin de modernité et d'aménagements divers pour le bien-être de nos protégés. Notre priorité restera toujours d'améliorer leurs conditions d'accueil et nous y travaillons activement par diverses évolutions ces dernières années. Le mouvement va désormais s'accélérer.

Merci à tous pour votre soutien dont nous ne pourrions nous passer.

A ce sujet, Leclerc Fagnières organise les 18 et 19 novembre 2022 une collecte au profit de l'ACPA. N'hésitez pas à venir nous rencontrer à cette occasion.

Nous resterons dignes de vos dons passés, présents ou à venir. Ils seront toujours utilisés dans le strict respect de l'esprit solidaire qui vous anime.

C'est plus qu'une promesse: il s'agit d'un réel engagement.

Isabelle UDRON

Athos 22- page 1-novembre 2022

Pas de vacances pour l'abandon!

Vous pensiez que l'abandon prendrait aussi des vacances cette année?

Alors que les vacances estivales se sont achevées, l'abandon a de nouveau sévi. C'est une année particulière pour le refuge qui subit une situation dramatique mais surtout, inédite.

Outre les nombreuses prises en charge d'animaux arrivant par la fourrière (*masquant souvent une réalité d'abandons en pleine rue*), les demandes d'abandons volontaires ont elles aussi explosé, tant et si bien que nous avons parfois dû mettre en place des listes d'attente pour contrôler le flux des nouveaux arrivants. A l'arrivée de l'automne, les abandons surviennent toujours...

Pourquoi tant d'abandons?

Les départs en vacances ont été plus nombreux, possiblement rendus possibles par la fin de la plupart des contraintes sanitaires. Mais le contexte économique, notamment la crainte de la baisse du pouvoir d'achat, a aussi eu de lourdes conséquences sur certains foyers qui, parfois, ne sont plus en mesure de prendre soin de leur animal. Ainsi, notre équipe enregistre une augmentation des prises en charge d'animaux nécessitant des soins particuliers parfois très coûteux. Le montant des factures vétérinaires ne cesse de croître et le budget de l'association ne peut qu'en être impacté.

Le même scénario (dans des proportions différentes) se répète chaque année et pourtant, le nombre de places d'accueil est limité.

Pour ne rien arranger, les chatons ont fait leur grand retour. Non sevrés et livrés à eux-mêmes, ils représentent une lourde charge de travail pour les équipes du refuge déjà surchargées.

Pour rappel, un couple de chats non stérilisés peut engendrer plus de 20 000 descendants en seulement 4 ans... Nous ne le répéterons jamais assez: Stérilisez vos animaux!

Vous l'aurez compris, cette année 2022 pousse l'ACPA, comme tant d'autres associations de protection animale, dans ses retranchements.

Nous avons donc besoin de votre soutien pour mener à bien nos missions quotidiennes: sauver, soigner, aimer et replacer dans des familles les animaux abandonnés ou maltraités.

Zoom sur une salariée du refuge : Céline NICOULEAUD



Si vous passez régulièrement au refuge, vous l'avez sans aucun doute déjà vue...

Céline est l'adjointe de Lætitia, notre responsable de la Cour.

Céline est professionnelle, dynamique et fiable, toujours agréable et posée. Elle est avant tout animée d'un amour profond et sincère pour les animaux.

Intelligente, respectueuse, très sensible, Céline est aussi l'épouse d'un élu local, courageusement impliqué à nos côtés dans la démarche de stérilisation des populations félines.

Ne vous fiez pas uniquement à son caractère discret et réservé (*reflets de son sens avéré de l'observation et de sa prudence naturelle*), Céline est avant tout une personne déterminée dans ses convictions et qui s'épanouit pleinement dans ses missions. C'est une fervente défenseuse de la cause animale dotée d'une certaine profondeur d'âme.

Elle voue un amour sans bornes à sa petite chienne Loula (ci-joint en photo) qui est devenue (*à l'image de Koby, le chien de Lætitia*) une vraie petite mascotte du refuge.

Ambitieuse, Céline est très investie dans l'élan de modernité qui est apporté au refuge et je suis très heureuse qu'elle ait choisi de nous rejoindre au printemps dernier.

Packs adoption et petit guide de la belle adoption

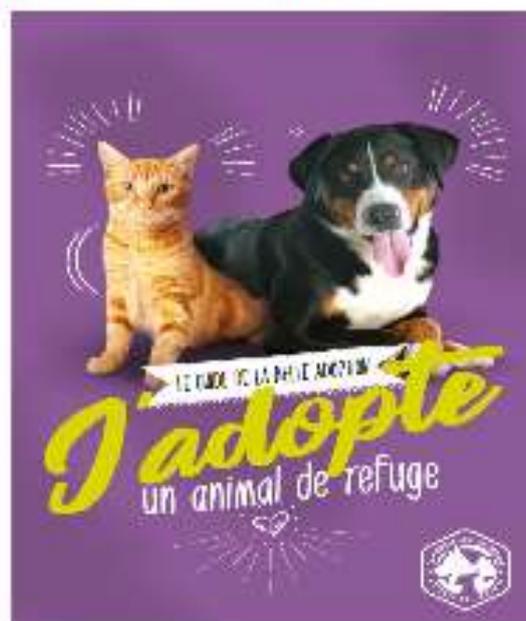
Depuis le mois de septembre 2022, lorsque vous adoptez un chat ou un chien au refuge, vous bénéficiez du **pack adoption**.

Très concrètement, il s'agit de quelques présents offerts par le refuge lorsque vous choisissez d'adopter.

Confectionnés spécialement pour vous, symboliques et aléatoires dans leurs contenus, les packs adoption sont indifféremment constitués de jouets, friandises, échantillons de croquettes, en fonction de nos disponibilités, etc.

Notre objectif est de vous remercier tout en faisant plaisir à nos protégés qui en bénéficieront.

Ce pack est complété du **guide de l'adoptant**, aménagé et illustré spécialement pour vous permettre de faire le choix de la responsabilité. Composé d'informations générales et de conseils sur les chiens et les chats, il a pour but de donner encore plus de sens au certificat d'engagement et de connaissance que vous devez désormais compléter et signer avant d'adopter.



N'hésitez pas à les réclamer au moment de l'adoption auprès de la responsable des placements !

Athos 22- page 4-Novembre 2022

A compter du 1^{er} octobre 2022 : le certificat d'engagement et de connaissances (1/2)

Sept jours avant d'accueillir chez vous un chat, un chien, un lapin... que vous souhaitez adopter, vous devrez désormais signer un «certificat d'engagement et de connaissance».

Ce document vise à vous informer sur les besoins et les comportements de votre animal de compagnie, le coût de son entretien, et sur l'obligation d'enregistrer son identification. Le but est d'éviter les adoptions d'impulsion, et les abandons qui s'ensuivent parfois quelques mois plus tard.



Si vous souhaitez adopter un animal de compagnie, qui vous est cédé gratuitement ou vendu, vous devrez désormais avoir signé sept jours auparavant un «certificat d'engagement et de connaissance», avec une mention manuscrite précisant **expressément** que vous respecterez les besoins de cet animal, selon un décret daté du 22 juillet 2022.

En vigueur depuis le 1^{er} octobre 2022, ce texte vise à vérifier que vous avez bien pris connaissance des implications que suppose la possession d'un chat, d'un chien, d'un furet, d'un lapin, etc.

Il est bien entendu appliqué à l'ACPA qui ne consentira à l'adoption d'un animal qu'à la condition que vous consentiez à cet engagement préalable écrit.

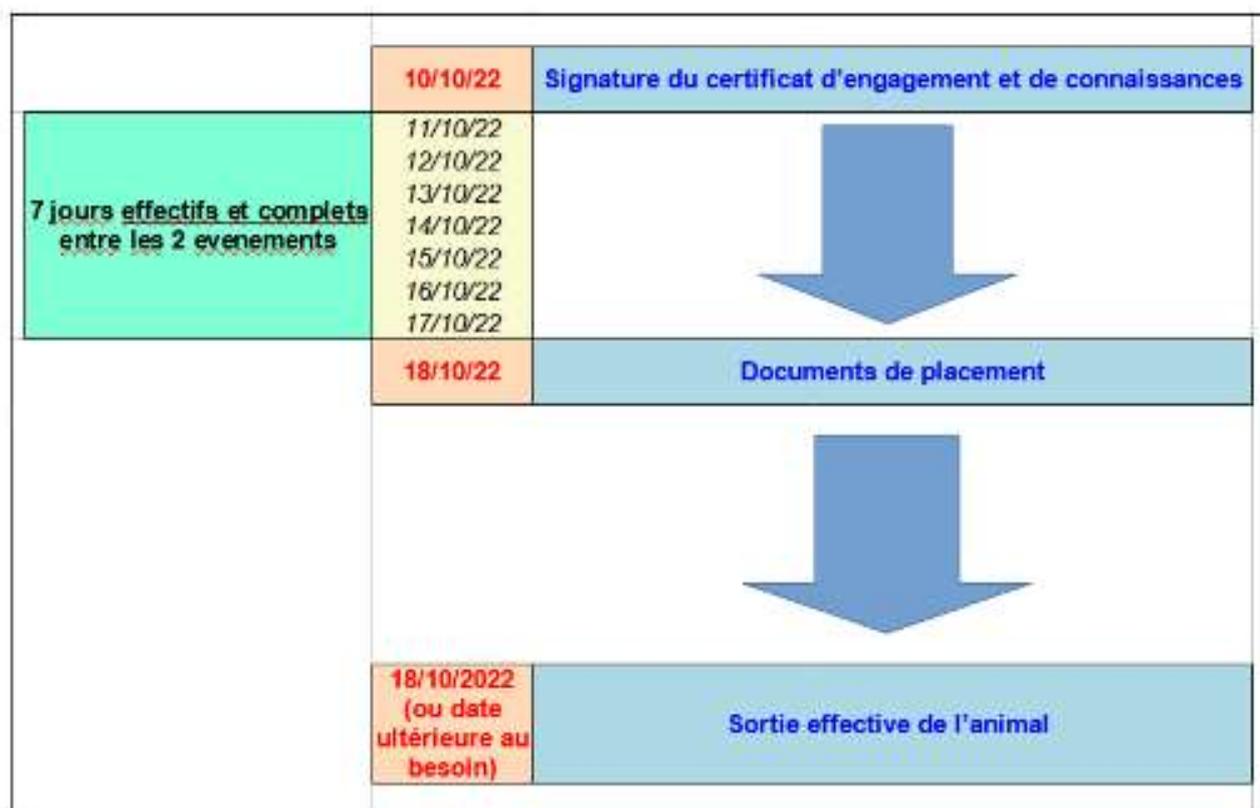
Ce dernier précise pour l'animal concerné :

- *ses besoins physiologiques, comportementaux et médicaux, au quotidien* ;
- *les obligations relatives à son identification (puce électronique ou tatouage)* ;
- *les coûts et les implications logistiques (espace souhaitable, sorties, gardiennages pendant les vacances, etc.) liés à la satisfaction de ses besoins tout au long de sa vie.*



A compter du 1^{er} octobre 2022 : le certificat d'engagement et de connaissances (2/2)

Le certificat, un préalable à l'adoption :



Qui est autorisé à délivrer le certificat ?

Le certificat est délivré par **une personne titulaire de l'Attestation de connaissances pour les animaux de compagnie d'espèces domestiques (Acaced)** ou d'une certification professionnelle équivalente.

Il peut s'agir d'un vétérinaire, d'un éleveur, d'un responsable de refuge ou d'association de protection animale. Ce n'est pas forcément la personne cédant l'animal, notamment si c'est un particulier.

Sachez aussi que tout placement consenti sans vérification préalable de la signature de ce certificat d'engagement et de connaissances par un potentiel adoptant expose le refuge à une sanction financière.

Il est évidemment difficile de se projeter dans l'avenir pour déterminer l'efficacité de ce nouveau dispositif mais nous dresserons en fin d'année un premier bilan sur ses conséquences en termes d'organisation et de placements d'animaux.

Parrainer des animaux du refuge? C'est maintenant possible...

Vous avez craqué pour un chat et/ou pour un chien, un salarié du refuge ?

Vous ne pouvez pas l'adopter ? Pas de problème !

A partir de maintenant, vous allez pouvoir le/les parrainer.

Ainsi, vous nous aiderez très concrètement à subvenir à leurs besoins, améliorer leurs conditions de vie ou leur quotidien (nourriture, accessoires, frais vétérinaires, toilette...).

Votre don sera en effet affecté directement aux besoins de l'animal.



Comment cela fonctionne ?

Après avoir jeté votre dévolu sur l'un de nos amis à quatre pattes sur ce bulletin, notre site internet, sur [facebook](#) ou lors d'un passage au refuge, vous pouvez imprimer et remplir un [formulaire de parrainage](#). Un exemplaire est joint au présent bulletin, mais il sera également disponible au refuge, ainsi que sur notre site internet (refuge-acpa.com). Il peut également vous être transmis par mail sur simple demande.

Sur ce formulaire, il vous suffira de nous préciser le nom du protégé ou des protégés concernés, votre nom, adresse complète ainsi que votre [adresse email](#).

La version papier est à nous renvoyer par voie postale au refuge ou vous pouvez également nous la ramener accompagnée de votre don. Vous pouvez également nous transmettre la version électronique à l'adresse mail : association.animauxprotection@orange.fr

Combien donner pour parrainer un ou plusieurs animaux ?

Le montant minimum pour un parrainage est de 10 € par mois et par filleul(le). La périodicité des versements ainsi que la durée du parrainage sont à votre convenance. Vous pouvez faire votre don par chèque, espèces, CB ou virement. Un animal peut avoir plusieurs parrains ou marraines.

* Si l'animal est adopté ou malheureusement en fin de vie, vous aurez le choix de parrainer un nouvel animal.

* Vous pouvez à tout moment et sur simple notification arrêter un parrainage.

N'hésitez pas à rendre visite à votre filleul(le) si vous habitez dans les alentours ! Le cas échéant, ne vous inquiétez pas, communiquez nous votre adresse mail et nous nous ferons un plaisir de vous donner de ses nouvelles régulièrement.

Le parrainage d'un animal est une forme différente de don !

Chaque parrainage est considéré comme un don et ouvre droit à une déduction fiscale à hauteur de 66 % de vos impôts. Un reçu fiscal vous sera délivré à condition de nous avoir communiqué vos coordonnées.

Un don de 10 € vous fera par exemple bénéficier d'une réduction fiscale de 6,60 €, arrondie à 7 €.

Animaux à parrainer (1/2)

Voici quelques-uns de nos protégés que vous avez maintenant la possibilité de parrainer en remplissant le formulaire dédié (*joint au bulletin*).

Nous vous en proposerons d'autres régulièrement, notamment sur [facebook](#) mais n'hésitez pas à nous solliciter à ce sujet lors de vos visites au refuge. Tout animal peut faire l'objet d'un parrainage. Il ne s'agit que de simples exemples.

Daisy – chatte âgée de 11 ans



Blanco- chat âgé de 3 ans



Duchesse- chatte âgée d'1 an



Sarry- chatte âgée de 1 an



Coquette- chatte âgée de 4 ans



Animaux à parrainer (2/2)

Kara -chienne âgée de 3 ans



Nirko – chien âgé de 5 ans



Rachelle- chienne âgée de 12 ans



Adrienne- chienne âgée de 4 ans



Izzy- chienne âgée de 9 ans



Familles d'accueil pour l'ACPA... Pourquoi pas vous? (1/2)

6 bonnes raisons de devenir famille d'accueil



1



Offrir une seconde chance à un animal

6

Vivre une expérience humaine riche en rencontres et en émotions

2

Agir concrètement pour la cause animale et l'adoption responsable

5

Aider un animal sans pour autant s'engager pour la vie

3

Faire un essai avant de se lancer dans l'adoption



4

Développer de nouvelles compétences et connaissances



Familles d'accueil pour l'ACPA ... Pourquoi pas vous ? (2/2)

Nous revenons vers vous comme promis dans notre dernier bulletin pour offrir à la possibilité à certaines personnes de proposer leurs services en tant que familles d'accueil pour les animaux de l'ACPA.

Le modèle de contrat qui liera l'ACPA à ces familles est à présent finalisé et prend en compte les nouveautés légales les plus récentes.

Il vous est donc à présent possible de candidater!

Dans un premier temps, seuls les chats seront concernés par ces placements.



Notre objectif? Favoriser la protection et la sociabilisation de chatons, permettre aux animaux opérés de bénéficier d'une convalescence confortable, et dorloter nos chats âgés, pour lesquels la chaleur d'un foyer d'accueil est préférable (surtout l'hiver) à un accueil en box... même entouré des meilleures attentions.

Bien entendu, nous ces animaux resterons parallèlement à l'adoption, la famille d'accueil ayant vocation à n'être qu'une solution temporaire, qui disposera cependant d'une priorité à l'adoption.

Nos familles d'accueil devront travailler exclusivement avec l'ACPA et seront soigneusement sélectionnées par nos soins, dans le souci de concilier le respect du bien être de l'animal avec le professionnalisme. Nous privilégierons la qualité à la quantité pour faciliter le suivi des animaux.

Si vous avez envie de tenter l'aventure, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter avec nos responsables animaliers et, une fois que votre candidature fera l'objet d'une validation par leurs soins, vous pourrez prendre connaissance ensuite des termes du contrat qui vous sera proposé.

Les pièces justificatives suivantes vous seront réclamées:

- une attestation d'assurance responsabilité civile,
- un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire, etc)
- un justificatif de domicile datant de moins de 6 mois.

Nous envisageons de recourir ultérieurement aux familles d'accueil s'agissant de chiens âgés ou potentiellement atteints de pathologies. Nous avons conscience qu'il est parfois difficile de vous engager à l'adoption pour eux, mais ils ont réellement besoin d'un foyer pour couler des jours apaisés et heureux.



Les campagnes de stérilisation de l'ACPA en vue de réguler la population féline (1/2)



Comme expliqué dans notre précédent bulletin (Athos 21-Mai 2022), dans le cadre de France Relance, l'association a obtenu une dotation spécialement dédiée aux opérations de stérilisation de chats errants en collaboration avec les communes locales qui en manifestaient le souhait.

Une bonne trentaine de communes ont candidaté pour bénéficier du dispositif ainsi enclenché.

Conformément à notre souhait, une convention a été signée prioritairement avec la commune de Châlons-en-Champagne en vue de la stérilisation de pas moins de 100 chats d'ici le 31/12/2023.

Nous tenons à remercier tous les élus locaux pour la confiance qui nous a été accordée.

Côté organisation, un guide du parfait trappeur a été mis en place par l'ACPA. Il sera destiné à nos bénévoles chargés des opérations sous notre contrôle constant. Une présentation en salle est également organisée pour les bénévoles.

De petites vidéos présentant le process du trappage finissent d'accompagner la formation dédiée.

Si cette mission aventure vous tente, n'hésitez pas à vous manifester et à nous contacter soit en direct au refuge, par mail, ou par le biais du formulaire dédié sur notre site.

Nous avons toujours besoin d'aide et de bénévoles.

LE REMPLISSAGE

Les EPI (Equipements de Protection Individuelle) GANTS/LUNETTES/TÉLÉPHONE ADAPTÉ



FAUCON DÉCOUPE



ÉVÉNEMENTS À FAUCON DÉCOUPE



Association Française pour la Stérilisation des Animaux errants - FRANCE RELANCE
10 rue de la République - 51100 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
0325240000
www.afrance-relance.com



Les campagnes de stérilisation de l'ACPA en vue de réguler la population féline (2/2)

Le dispositif emporte de nombreux avantages :



Les chats «errants» :

- Provoquent des nuisances sonores (bagarres, miaulements) et olfactives marquages urinaires malodorants, bagarres nocturnes, bruits et miaulements intempestifs, destructions de poubelles.
- Représentent un risque sanitaire pour les autres animaux domestiques. Ces animaux souffrant parfois de malnutrition et de maladie. Compte tenu de leurs conditions d'animaux errants, ils ne bénéficient la plupart du temps d'aucun suivi sanitaire.

La stérilisation permet aux chats de vivre plus longtemps et en bonne santé en endiguant les transmissions de maladies.

- Prolifèrent de façon exponentielle (un couple de chats peut donner théoriquement en 5 ans, 15 552 descendants).

Mais :

- Ils remplissent une fonction sanitaire en chassant et contenant les populations de rats, souris.

Une fois stérilisés :

- Ils ne se bagarrent plus et ne délimitent plus leur territoire par des urines malodorantes, plus de miaulements en pleine nuit, plus de poubelles visitées.
- Ils ne contaminent plus des maladies infectieuses comme le FIV, transmis par rapport sexuel et bagarres.
- La population des chats «errants» est stabilisée, car même stérilisés, ils continuent à protéger leur territoire et empêchant d'autres arrivants de s'installer.
- En petit nombre, ils sont bien acceptés des habitants. Craintifs ils fuient devant le bruit et devant un inconnu; ils n'agressent jamais l'homme sauf quand celui-ci veut le saisir brutalement; aucune des maladies propres au chat (FIV, leucose, coryza, typhus...) n'est transmissible à l'Homme; le chat est l'un des rares animaux à enterrer ses déjections, sauf le mâle en rut.
- Les autres méthodes de régulation (campagne d'euthanasie généralisée, etc) sont à la fois plus archaïques mais surtout beaucoup plus coûteuses et inefficaces. Il s'agit de réguler efficacement la prolifération des félins tout en assurant la protection des chats dits «libres» qui participent à l'environnement urbain et ont "droit de cité".
- La seule méthode efficace de contrôle des populations de chats sauvages.





Le coup de colère de Milady

Allons bon! Après deux années de relatif répit pour cause de crise sanitaire, voilà que la spirale des adoptions a repris! Pas une journée cet été sans abandon! Chien ou chat... même combat.

J'ai vu les agents animaliers s'activer sans cesse, m'ajouter des compagnons dans le box, et remplir celui de mes amis...

Et je les entends aussi discuter entre eux, sidérés et attristés par la bassesse de certains maîtres, qui n'ont même plus conscience de la portée de leur acte d'abandon.

Il y a bien sûr les cas à part: par exemple, l'abandon contraint par la survenance d'un handicap, d'une grave maladie ou d'une hospitalisation en l'absence de toute famille susceptible de prendre en charge l'animal... mais il y a surtout les cas les plus choquants et révélateurs de toute la bassesse humaine: «*il a cessé d'amuser les enfants*», «*il a trop grandi*», «*il est trop vieux*», voire un «*je l'aimais bien mais maintenant je suis passé(e) à autre chose et je me suis lassé(e) de lui*».

Mais qu'est ce qu'il ne faut pas entendre comme comenies!

Vous ne pensez pas que votre animal serait fondé de son côté à se lasser de votre incommensurable bêtise?

He bien non, il reste fidèle, patient, loyal et aimant... que vous soyez grand, petit, gros, maigre, pauvre ou riche, en bonne santé ou malade, jeune ou vieux...intelligent ou ...stupide.

Et ce couple venu au refuge sans avoir le courage de dire qu'il venait déposer sa chatte avec ses 2 chatons à l'abandon? Ils ont courageusement préféré prétendre qu'il s'agissait d'une chatte errante...sauvage de surcroît. Alors qu'il s'agissait d'une jolie et gentille minette très affectueuse et tendre avec ses petits. J'en ai fait une copine, je sais donc de quoi je parle. J'ai pu voir son incompréhension et son chagrin.

Elle est rassurée depuis car nos amis humains au refuge sont si attentionnés et dévoués à notre bien-être... qu'on parvient parfois, le temps d'une caresse, à en oublier nos anciens maîtres.

Faudrait il un permis pour adopter un animal de compagnie? Faudrait-il interdire au niveau national une adoption à toute personne qui a un jour abandonné un animal?

Que faudra-t-il pour qu'enfin l'humain prenne conscience de la cruauté de son acte d'abandon envers un animal?

Et ce fameux «certificat d'engagement et de connaissances» qui précède depuis le 1^{er} octobre une adoption, sera-t-il efficace pour des adoptions réfléchies et responsables?

Ma colère a du mal à passer. Je vais aller me recoucher, car les caprices des humains me dépassent et me fatiguent. Venez me réveiller quand l'humanité sera digne de l'immensité de l'affection que j'ai, au plus profond de mon cœur, à apporter.

Refuge et pension Charlotte Even



*Les membres du conseil d'administration tiennent à remercier les **bénévoles** qui, dans l'ombre et avec un grand altruisme, avec un dévouement total, sont toujours disponibles en cas de besoin.*

*Grand merci également aux **salariés** du refuge (**Karine, Lætitia, Anissa, Agnès, Céline N., Céline L. , Madison, Sabrina et Luc**).*

Une amicale et sincère pensée est ici adressée à celles et ceux qui dans l'ombre œuvrent à la cause animale ainsi qu'à l'action du refuge.

Grand merci également à nos donateurs, dont certains ont choisi de rester anonymes. Sans vous, rien ne serait possible ! Merci !

HORAIRES DU REFUGE

De 14h à 18h les lundi, mardi, mercredi, vendredi.

Le samedi de 14h à 17h.

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Le jeudi reste le jour de fermeture hebdomadaire.

HORAIRES DE LA FOURRIÈRE

Le lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Le samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Le jeudi, dimanche et jours fériés de 8h à 12h

HORAIRES DU STANDARD TELEPHONIQUE

Les lundi, mercredi, vendredi de 14h30 à 16h30.

Refuge et pension Charlotte Even



Les membres du conseil d'administration tiennent à remercier les collectivités locales (grand merci tout particulièrement à Châlons agglo ainsi que la mairie de Châlons) qui nous apportent un soutien indéfectible.

Merci aux entreprises partenaires: Leclerc, Maxi-Zoo, Terranimo, Carrefour, Jardiland... grand merci à vous! Il en est de même s'agissant de la Fondation 30 millions d'amis, qui nous accompagne fidèlement depuis de nombreuses années.

Merci à CLAN Kustom pour le petit coup de jeune donné à nos animaux mascottes ainsi qu'à la tirelire du refuge! Merci à C-LOG pour les objets vendus au profit du refuge, merci au collectif d'écrivains « Bien Livres à Chalons » pour leur don remis le 7 octobre dernier...merci à toutes vos initiatives, notamment celles initiées par les enfants et adolescents, au profit du refuge...

Merci aux entreprises qui nous sollicitent aussi régulièrement pour des emballages cadeaux (Maxi Toys, etc).

Il est impossible de vous citer tous mais vous vous reconnaîtrez...et soyez assurés de notre profonde reconnaissance.

Sans vous également, rien ne serait possible! Merci!

PARTICIPATION DEMANDÉE (à compter du 01/10/2022):

(en compensation des frais vétérinaires obligatoires: stérilisation, puce électronique, vaccins, tests, carnet de santé/passeport européen et certificat de bonne santé)

*adoption d'un chien: 250€ (moins de 5 ans), 200€ (de 5 à 9 ans)
de 10 ans et + : 80 €.

* adoption d'une chienne: 270 € (moins de 5 ans), 220 € (de 5 à 9 ans) et 80 € (10 ans et plus)

*adoption d'un chat:

180€ pour un chaton (jusqu'à 6 mois).

160€ pour un chat adulte et 180 € pour une femelle jusqu'à 8 ans

120€ pour un chat adulte de 8 ans et +



PENSION POUR CHIEN (à compter du 01/10/2022): adhésion annuelle 15€

14€ par nuit, 7€ supplémentaires si chauffage

25€ par nuit pour 2 chiens.

A.C.P.A.



Refuge « Charlotte Even »

PARRAINAGE

ENTRE

LE PARRAIN ou LA MARRAINE

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Adresse Mail : _____ N° de tel : _____

Versement : mensuel trimestriel annuel

Mode de paiement : espèces chèque virement

Montant : _____

Durée : _____

ET LE FILLEUL : CHAT ou CHIEN

Nom : _____ Race : _____

Puce ou tatouage : _____

Femelle ou Mâle

Né(e) le : _____

Fait à Fagnières, le _____

Signature